

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....	Prix au numéro de l'année courante.....500F
				Prix au numéro des années précédentes.....600F
Mali	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....	moitié prix
Afrique.....	35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	
Europe.....	38.000 F	19.000 F	Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Secrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D.	
Frais d'expédition.....	13.000 F		Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.	

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS-ARRETES

10 juillet 2020 Décret n°2020-0311/P-RM portant nomination de personnel Officier à l'Etat-major général des Armées.....**p.770**

22 juillet 2020 Décret n°2020-0313/P-RM portant attribution de distinction honorifique à titre étranger.....**p.770**

Décret n°2020-0314/P-RM portant attribution de distinction honorifique à titre étranger.....**p.771**

Décret n°2020-0315/P-RM portant attribution de distinction honorifique à titre étranger.....**p.771**

Décret n°2020-0316/P-RM portant attribution de distinction honorifique à titre étranger.....**p.771**

22 juillet 2020 Décret n°2020-0317/P-RM portant attribution de distinction honorifique à titre étranger.....**p.772**

Décret n°2020-0318/P-RM portant attribution de distinction honorifique à titre étranger.....**p.773**

Décret n°2020-0319/P-RM portant rectificatif au Décret n°2020-0298/P-RM du 26 juin 2020 portant nomination de Chargés de mission au Secrétariat général de la Présidence de la République...**p.773**

Décret n°2020-0320/PM-RM portant dérogation aux dispositions du Décret n°2014-0256/PM-RM du 10 avril 2014 déterminant les autorités chargées de la conclusion et de l'approbation des marchés et des délégations de service public.....**p.774**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

23 juillet 2020 Décret n°2020-0321/P-RM portant attribution de distinction honorifique à titre étranger.....p.774

Décret n°2020-0322/P-RM portant attribution de distinction honorifique à titre étranger.....p.775

Décret n°2020-0323/P-RM portant attribution de distinction honorifique à titre étranger.....p.775

27 juillet 2020 Décret n°2020-0325/P-RM portant nomination des membres du Gouvernement.....p.776

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

10 juin 2020 Arrêté n°2020-2177/MEF-SG fixant les taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP).....p.776

Arrêté n°2020-2178/MEF-SG déterminant les valeurs en douane des produits pétroliers.....p.777

Annonces et communications.....p.778

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRETS

DECRET N°2020-0311/P-RM DU 10 JUILLET 2020 PORTANT NOMINATION DE PERSONNEL OFFICIER A L'ETAT-MAJOR GENERAL DES ARMEES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant statut général des militaires ;

Vu le Décret n°2017-0576/P-RM du 18 juillet 2017 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-major général des Armées ;

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel **Moussa DEME** de l'Armée de Terre, est nommé **Sous-Chef d'Etat-major Logistique** de l'Etat-major général des Armées.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 10 juillet 2020

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

DECRET N°2020-0313/P-RM DU 22 JUILLET 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE A TITRE ETRANGER

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : Le Lieutenant-colonel de la Gendarmerie **Gilles Le Bras**, Attaché de Sécurité intérieure auprès de l'Ambassade de France à Bamako, en fin de mission au Mali, est nommé au grade de **Chevalier de l'Ordre national du Mali**, à titre étranger.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 juillet 2020

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

**DECRET N°2020-0314/P-RM DU 22 JUILLET 2020
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE A TITRE ETRANGER**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : Le Lieutenant-colonel **WUNDER Olivier**, Attaché de Défense auprès de l'Ambassade d'Allemagne à Bamako, en fin de mission au Mali, est nommé au grade de **Chevalier de l'Ordre national du Mali**, à titre étranger.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 juillet 2020

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N°2020-0315/P-RM DU 22 JUILLET 2020
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE A TITRE ETRANGER**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Jiang YIHUA**, Administrateur, Chef de la 26ème Mission médicale chinoise, est nommé au grade de **Chevalier de l'Ordre national du Mali**, à titre étranger.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 juillet 2020

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N°2020-0316/P-RM DU 22 JUILLET 2020
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE A TITRE ETRANGER**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu le Décret n°97-210/P-RM du 10 juillet 1997 portant création de l'Ordre du Mérite de la Santé ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : **Madame Zheng YAJUAN**, Interprète de la 26ème Mission médicale chinoise, est nommée au grade d'**Officier de l'Ordre du Mérite de la Santé**, à titre étranger.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 juillet 2020

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

DECRET N°2020-0317/P-RM DU 22 JUILLET 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE A TITRE ETRANGER

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu le Décret n°97-210/P-RM du 10 juillet 1997 portant création de l'Ordre du Mérite de la Santé ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : Les membres de la 26ème Mission médicale chinoise dont les noms suivent, sont nommés au grade de **Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Santé**, à titre étranger :

N°	Prénom	Nom	Spécialité
01	Monsieur Yu	CAIMING	Anesthésiste
02	Monsieur Liu	SHUHUA	Traumatologue
03	Madame Shen	NA	Gynécologue
04	Madame An	JINGNA	Infirmière-Chef
05	Monsieur Zhou	YONG	Laborantin
06	Monsieur Wang	YUE	Anesthésiste
07	Monsieur Yao	JIANGE	Pharmacien
08	Monsieur Zou	WUJUN	Chirurgien général
09	Monsieur Ji	XUELIANG	Gastro-entérologue
10	Monsieur Pan	CAIFEI	Anesthésiste
11	Monsieur Yu	LIEDAO	Traumatologue
12	Madame Weng	YAN	Ophthalmologue
13	Monsieur Feng	JINGJING	Anatomopathologiste
14	Madame Chu	YEYUAN	Infirmière du Bloc
15	Monsieur Yao	LIPING	Echographe
16	Monsieur Wang	BOZHONG	Cardiologue
17	Madame Pu	LI	Oto-rhinolaryngologiste
18	Monsieur Sun	LONG	Physicien-médical
19	Monsieur Cheng	YOUGEN	Radiologue
20	Monsieur Wu	ZHENHUA	Acuponcteur

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 juillet 2020

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

DECRET N°2020-0318/P-RM DU 22 JUILLET 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE A TITRE ETRANGER

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec Effigie « Lion debout » est décernée, à titre étranger, aux membres de la 26ème Mission médicale chinoise, dont les noms:

N°	Prénom	Nom	Spécialité
01	Monsieur Huang	YUANMEN	Cuisinier
02	Monsieur Fan	LIANGJIN	Cuisinier

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 juillet 2020

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

DECRET N°2020-0319/P-RM DU 22 JUILLET 2020 PORTANT RECTIFICATIF AU DECRET N°2020-0298/P-RM DU 26 JUIN 2020 PORTANT NOMINATION DE CHARGES DE MISSION AU SECRETARIAT GENERAL DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2016-0863/P-RM du 08 novembre 2016 fixant l'organisation de la Présidence de la République ;

Vu le Décret n°2020-0298/P-RM du 26 juin 2020 portant nomination de Chargés de mission au Secrétariat général de la Présidence de la République ;

DECRETE :

Article 1er : L'article 1er du Décret n°2020-0298/P-RM du 26 juin 2020, susvisé, est rectifié ainsi qu'il suit :

Lire :

- Monsieur Ahamadou Mahamar TOURE, Journaliste ;

Au lieu de :

- Monsieur Ahmadou Mahamar TOURE, Journaliste ;

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 juillet 2020

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N°2020-0320/PM-RM DU 22 JUILLET 2020
PORTANT DEROGATION AUX DISPOSITIONS DU
DECRET N°2014-0256/PM-RM DU 10 AVRIL 2014
DETERMINANT LES AUTORITES CHARGEES DE
LA CONCLUSION ET DE L'APPROBATION DES
MARCHES ET DES DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°08-022 du 23 juillet 2008, modifiée, portant création de la Direction générale des Marchés publics et des Délégations de Service public ;

Vu la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de finances ;

Vu l'Ordonnance n°09-010/P-RM du 4 mars 2009 portant création des Directions des Finances et du Matériel ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 3 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0256/PM-RM du 10 avril 2014 déterminant les autorités chargées de la conclusion et de l'approbation des marchés et des délégations de service public ;

Vu le Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant Code des marchés publics et des délégations de service public ;

Vu le Décret n°2020-0276/P-RM du 11 juin 2020 fixant le régime des marchés publics relatifs aux mesures de prévention et de riposte contre la maladie à coronavirus ou covid-19 ;

Vu le Décret n°2020-0277/P-RM du 11 juin 2020 portant allègement des conditions de recours à la procédure d'entente directe pour la passation des marchés publics dans le cadre de la mise en œuvre des actions humanitaires et de relèvement au profit des régions affectées par la crise sécuritaire ;

Vu le Décret n°2020-0293/P-RM du 11 juin 2020 portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Par dérogation aux dispositions du Décret n°2014-0256/PM-RM du 10 avril 2014 déterminant les autorités chargées de la conclusion et de l'approbation des marchés et des délégations de service public :

- les fonctions d'autorité de conclusion et d'approbation des marchés publics relevant des seuils de compétence des ministres sectoriels sont exercées par les secrétaires généraux des départements ;

- la fonction d'autorité d'approbation des marchés publics relevant des seuils de compétence du ministre chargé des finances est exercée par le Premier ministre.

Article 2 : Les dispositions du présent décret sont caduques dès la nomination des membres du Gouvernement.

Article 3 : Le présent décret, qui entre en vigueur à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 juillet 2020

**Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2020-0321/P-RM DU 23 JUILLET 2020
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE A TITRE ETRANGER**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : Le Général de Division **Pascal FACON**, Commandant de la Force Interarmées « Barkhane », est nommé au grade de **Commandeur de l'Ordre national du Mali**, à titre étranger.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 23 juillet 2020

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

DECRET N°2020-0322/P-RM DU 23 JUILLET 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE A TITRE ETRANGER

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : Les Officiers généraux de la Force Barkhane dont les noms suivent, sont nommés au grade de **Chevalier de l'Ordre national du Mali**, à titre étranger :

N°	Grade	Prénoms	Nom	Fonction
01	Général de Brigade aérienne	Cyril	CARCY	Général adjoint Opération de la Force « Barkhane »
02	Général de Brigade	Damien	TANDEAU DE MARSAC	Représentant du Commandant de la Force « Barkhane »
03	Général de Brigade	Bruno	BARATZ	Général commandant les Eléments français au Sénégal

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 23 juillet 2020

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

DECRET N°2020-0323/P-RM DU 23 JUILLET 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE A TITRE ETRANGER

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu l'Ordonnance n°40/CLMN du 25 septembre 1974 portant création des distinctions militaires ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016 portant statut général des militaires ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La médaille du mérite militaire est décernée, à titre étranger, au Colonel **Laurent CLUZEL**, de l'Opération « Barkhane ».

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 23 juillet 2020

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N°2020-0325/P-RM DU 27 JUILLET 2020
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU
GOUVERNEMENT**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2020-0293/P-RM du 11 juin 2020 portant nomination du Premier ministre,

Sur proposition du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés membres du Gouvernement en qualité de :

1. Ministre de la Défense et des anciens Combattants :
Général de Division **Ibrahima Dahirou DEMBELE**
2. Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation :
Monsieur **Boubacar Alpha BAH**
3. Ministre de la Sécurité et de la Protection civile :
Général de Division **M'Bemba Moussa KEITA**
4. Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux :
Maître **Kassoum TAPO**
5. Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale :
Monsieur **Tiébilé DRAME**
6. Ministre de l'Economie et des Finances :
Monsieur **Abdoulaye DAFPE**

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 27 juillet 2020

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE**

ARRETES

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES**

**ARRETE N°2020-2177/MEF-SG DU 10 JUIN 2020
FIXANT LES TAUX DE LA TAXE INTERIEURE SUR
LES PRODUITS PETROLIERS (TIPP).**

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES,**

ARRETE :

ARTICLE 1er : Les taux des la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) importés, sont fixés tels qu'ils figurent en annexe au présent arrêté, en fonction des sources d'approvisionnement : Dakar, Abidjan, Lomé, Cotonou, Banjul, Bobo – Dioulasso, Tema, Nouakchott, Zinder, Bolgatanga et Yamoussoukro.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application de l'article 19 du Code des Douanes relatif à la clause transitoire.

ARTICLE 3 : Les taux de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) de l'axe Bobo – Dioulasso sont applicables exclusivement aux importations d'hydrocarbures en provenance d'Abidjan ayant transité par le dépôt de la Société Nationale Burkinabé d'Hydrocarbures (SONABHY) situé à Bobo – Dioulasso (Burkina Faso).

ARTICLE 4 : Sont et demeurent abrogées les dispositions de l'arrêté n°2020-1733/MEF-SG du 11 mai 2020 fixant les taux de la Taxe Intérieure sur le Produits Pétroliers (TIPP).

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 10 juin 2020

**Le ministre,
Docteur Boubou CISSE
Grand Officier de l'Ordre National.**

ARRETE N°2020-2178/ME-SG DU 10 JUIN 2020 DETERMINANT LES VALEURS EN DOUANE DES PRODUITS PETROLIERS.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Les valeurs CAF Frontière servant de valeurs en douane (VD) des produits pétroliers importés, sont fixées telles qu'elles figurent en annexe au présent arrêté, en fonction des sources d'approvisionnement : Dakar, Abidjan, Lomé, Cotonou, Banjul, Bobo – Dioulasso, Tema, Nouakchott, Zinder, Bolgatanga et Yamoussouko.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application de l'article 19 Code des Douanes relatif à la clause transitoire.

ARTICLE 3 : Les valeurs en douane de l'axe Bobo – Dioulasso sont applicables exclusivement aux importations d'hydrocarbures en provenance d'Abidjan ayant transité par le dépôt de la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY) situé à Bobo – Dioulasso (Burkina Faso).

ARTICLE 4 : Sont et demeurent abrogées les dispositions de l'Arrêté n°2020-1734/MEF-SG du 11 mai 2020 déterminant les valeurs en douane (VD) des Produits Pétroliers.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le ministre,

Docteur Boubou CISSE

Grand Officier de l'Ordre National.

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2019

BILAN		DIMF 2000			
Date d'arrêté :		COFINA MALI			
31/12/2019		(EN FCFA)			
P: A					
Code poste	ACTIF	2019 BRUT	AMT/PROV	2018 NET	NET
OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES					
A01		2 268 401 635		2 268 401 635	1 044 191 347
A10	Valeur en caisse	92 611 569		92 611 569	52 574 674
A11	Billets et monnaies	92 611 569		92 611 569	52 574 674
A12	Comptes ordinaires débiteurs	1 219 987 472		1 219 987 472	389 738 084
A2A	Autres comptes de dépôts débiteurs	950 000 000		950 000 000	600 000 000
A2H	Dépôts à terme constitués	950 000 000		950 000 000	600 000 000
A2I	Dépôts de garantie constitués				
A2J	Autres dépôts constitués	0		0	0
A3A	Comptes de prêts				
A3B	Prêts à moins d'un an				
A3C	Prêts à terme				
A60	Créances rattachées	5 802 594		5 802 594	1 878 589
A70	Prêts en souffrance				
	Prêts immobilisés				
	Prêts en souffrance de 6 mois au plus				
A71					
	Prêts en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus				
A72					
	Prêts en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus				
A73					
OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS					
B01		14 051 543 560	197 428 735	13 854 114 825	9 031 463 437
B2D	Crédits à court terme	8 447 258 433		8 447 258 433	6 835 917 156
B2N	Comptes ordinaires	50 494 802		50 494 802	149 728 759
B30	Crédits à moyen terme	2 224 881 982		2 224 881 982	576 629 485
B40	Crédits à long terme	2 463 707 329		2 463 707 329	1 295 501 686
B65	Créances rattachées	323 815 619		323 815 619	147 437 385
B70	Crédits en souffrance	541 385 395	197 428 735	343 956 660	26 248 966
	Crédits immobilisés	222 387 433		222 387 433	0
	Crédits en souffrance de 6 mois au plus	143 019 085	56 645 634	86 373 451	22 771 737
B71					
	Crédits en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	175 978 877	140 783 101	35 195 776	3 477 229
B72					
	Crédits en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	0		0	0
B73					
OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES					
C01		98 862 662	922 000	97 940 662	201 597 963
C10	Titres de placement	0			
C30	Comptes de stocks	10 863 277		10 863 277	15 557 500
C31	Stocks de marchandises	9 471 000		9 471 000	15 557 500
C33	Stocks de fournitures	1 392 277		1 392 277	209 841
C34	Autres stocks et assimilés			0	0

C40	Débiteurs divers	12 610 506	922 000	11 688 506	120 240 666
C55	Créances rattachées				
	Valeur à l'encaissement avec crédit				
C56	immédiat				
C59	Valeurs à rejeter				
C6A	Comptes d'ordre et divers	75 388 879		75 388 879	65 589 956
C6B	Comptes de liaison	1		1	1
C6C	Comptes de différence de conversion				
C6G	Comptes de régularisation actif	53 437 863		53 437 863	55 166 822
C6Q	Comptes transitoires				
C6R	Comptes d'attente anctif	21 951 015		21 951 015	10 423 133
D01	VALEURS IMMOBILISEES	744 351 093	250 122 014	494 229 079	463 931 161
D1A	Immobilisations financières				
D10	Prêts et titres subordonnés				
D1E	Titres de participation				
D1L	Titres d'investissement				
D1S	Dépôts et cautionnements	16 650 000		16 650 000	12 050 000
D23	Immobilisations en cours	0		0	0
D24	Incorporelles	0		0	0
D25	Corporelles	0		0	0
D30	Immobilisations d'exploitation	691 976 093	250 122 014	441 854 079	451 881 161
D31	Incorporelles	155 309 819	81 037 552	74 272 267	187 264 614
D36	Corporelles	536 666 274	169 084 462	367 581 812	264 616 547
D40	Immobilisations hors exploitation	35 725 000			
D41	Incorporelles				
D45	Corporelles	35 725 000		35 725 000	
	Immobilisations acquises par				
	réalisation de garantie				
D46	Incorporelles				
D47	Corporelles				
D50	Crédit bail et opérations assimilées				
D51	Crédit - bail				
D52	L,O,A,				
D53	Location - vente				
D60	Créances rattachées				
D70	Créances en souffrance				
	Créances en souffrance de 6 mois au				
D71	plus				
	Créances en souffrance de plus de 6				
D72	mois à 12 mois au plus				
	Créances en souffrance de plus de 12				
D73	mois à 24 mois au plus				
	ACTIONNAIRES, ASSOCIES OU				
E01	MEMBRES	180 000 000	0	180 000 000	0
	Actionnaires, associés ou membres, capital non				
E02	appelé				
	Actionnaires, associés ou membres,				
E03	capital appelé non versé	180 000 000	0	180 000 000	0
	EXCEDENT DES CHARGES SUR LES				
E05	PRODUITS				
E90	TOTAL DE L'ACTIF	17 343 158 950	448 472 749	16 894 686 201	10 741 183 908

PASSIF		2 019 NET	2 018 NET
F01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	3 049 832 640	3 189 517 084
F1A	Comptes ordinaires créditeurs	54 138 221	29 532
F2A	Autres comptes de dépôts créditeurs	260 000 000	2 300 000 000
F2B	Dépôts à terme reçus	260 000 000	2 300 000 000
F2C	Dépôts de garantie reçus		
F2D	Autres dépôts reçus	0	
F3A	Comptes d'emprunts	2 720 840 286	861 398 890
F3E	Emprunts à moins d'un an	1	351 968 172
F3F	Emprunts à terme	2 720 840 285	509 430 718
F50	Autres sommes dues aux institutions financières		
F55	Ressources affectées		
F60	Dettes rattachées	14 854 133	28 088 662
G01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	10 471 091 009	5 849 146 499
G10	Comptes ordinaires créditeurs	3 310 299 891	1 711 346 549
G15	Dépôts à terme reçus	5 228 961 086	2 985 027 715
G2A	Comptes d'épargne à régime spécial	375 349 756	256 727 702
G30	Autres dépôts de garantie reçus	1 455 008 136	847 414 040
G35	Autres dépôts reçus	9 860 000	3 000 000
G60	Emprunts		
G70	Autres sommes dues	112 562	14 412
G90	Dettes rattachées	91 499 578	45 616 081
H01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	497 779 185	185 906 208
H10	Versements restant à effectuer	0	0
H40	Créditeurs divers	261 657 329	85 390 947
H6A	Comptes d'ordre et divers	236 121 856	100 515 261
H6B	Comptes de liaison	0	0
H6C	Comptes de différences de conversion		
H6G	Comptes de régularisation - passif	86 717 612	50 958 294
H6P	Comptes d'attente - passif	149 404 244	49 556 967
K01	VERSEMENTS RESTANT A EFFECTUER SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
K20	Titres de participation		
L01	PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILES	2 875 983 367	1 516 614 117
L10	Subventions d'investissement		
L20	Fonds affectés		
L21	Fonds de garantie		
L22	Fonds d'assurance		
L23	Fonds de bonification		
L24	Fonds de sécurité	0	
L25	Autres fonds affectés		
L27	Fonds de crédit		
L30	Provisions pour Risques et Charges	0	0

L31	Provisions pour charges de retraite	0	0
L32	Provisions pour risque d'exécution des engagements par signatures		
L33	Autres provisions pur risques et charges	0	0
L35	Provisions réglementées		
L36	Provisions pour risques afférents aux opérations de crédits à moyen et long termes		
L37	Provision spéciale de réévaluation		
L41	Emprunts et titres émis subordonnés	1 285 000 000	1 285 000 000
L43	Dettes rattachées aux emprunts et titres émis subordonnés	77 325 000	77 325 000
L45	Fonds pour risques financiers généraux		
L50	Primes liées au capital		
L55	Réserves		
L56	Réserve générale		
L57	Réserves facultatives		
L58	Autres réserves		
L59	Ecart de réévaluation des immobilisations		
L60	Capital	1 700 000 000	500 000 000
L61	Capital appelé	1 700 000 000	500 000 000
L62	Capital non appelé	0	
L65	Fonds de dotation		
L70	Report à nouveau (+ou-)	-345 710 883	-378 591 495
L75	Excédent des produits sur les charges		
L80	Résultat de l'exercice (+ou -)	159 369 250	32 880 612
L81	Excédent ou déficit en instance d'approbation		
L82	Excédent ou déficit de l'exercice		
L90	TOTAL PASSIF	16 894 686 201	10 741 183 908

COMPTE DE RESULTAT		DIMF 2080	
Date d'arrêté : 31/12/2019		COFINA MALI	
P: A			
Code poste	CHARGES	2019	2018
R08	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERS	241 944 228	131 110 439
R1A	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	0	2 763 066
R1B	organe financier	0	
R1C	caisse centrale		
R1D	trésor public		
R1E	CCP		
R1F	Banques et correspondants	0	2 763 066
R1H	Etablissements financiers		
R1I	SFD		
R1K	Autres institutions financières		
R1L	Intérêts sur autres comptes de dépôt créditeurs	114 197 094	45 280 960
R1N	Dépôts à terme reçus	114 197 094	45 280 960
R1P	dépôt de garantie reçu		
R1Q	Autres dépôts reçus		
R2A	Intérêts sur compte d'emprunts	107 613 093	68 936 869
R2F	Intérêts sur emprunts à moins d'un an	15 490 551	37 767 747
R2G	Intérêts sur emprunt à terme	92 122 542	31 169 122
R2R	Autres intérêts		
R2T	Divers intérêts		
R2Z	Commissions	20 134 041	14 129 544
R3A	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	334 215 360	234 235 700
R3C	Intérêts sur comptes des membres, bénéficiaires ou clients	334 215 360	234 235 700
R3D	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	0	0
R3F	Intérêts sur dépôts à terme reçus	326 354 858	232 991 225
R3G	Intérêts sur comptes d'épargne à régime spécial	2 860 502	1 244 475
R3H	Intérêts sur dépôts de garantie reçus	0	0
R3J	Intérêts sur autres dépôts reçus	0	0
R3N	Intérêts sur emprunts et autres sommes dues		
R3Q	Autres intérêts		
R3T	Commissions	5 000 000	
	MARGE D'INTERET BENEFICIAIRE	2 090 957 564	1 163 195 049
	TOTAL CHARGES D'INTERETS	576 159 588	365 346 139
	CHARGES SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS		
R4B	DIVERSES	3 144 262	19 581 709
R4C	Charges et pertes sur titres de placement		
R4K	Charges sur opérations diverses	3 144 262	19 581 709
R4N	Commissions		

	CHARGES SUR IMMOBILISATIONS		
R5B	FINANCIERES	0	0
R5C	Frais d'acquisition	0	
R5D	Etalement de la prime	0	
	CHARGES SUR CREDIT BAIL ET		
R5E	OPERATIONS ASSIMILEES		
R5G	Charges sur opérations de crédit bail		
R5H	Dotations aux amortissements		
R5J	Dotations aux provisions		
R5K	Moins-values de cession		
R5L	Autres charges		
	Charges sur opérations de location avec option		
R5M	d'achat		
R5N	Dotations aux amortissements		
R5P	Dotations aux provisions		
R5Q	Moins-values de cession		
R5R	Autres charges		
R5S	Charges sur opérations de location-vente		
R5T	Dotations aux amortissements		
R5U	Dotations aux provisions		
R5V	Moins-values de cession		
R5X	Autres charges		
	Charges sur emprunts et titres émis		
R5Y	subordonnés	124 650 000	77 325 000
R6B	Pertes sur opérations de change		
R6C	Commissions		
	CHARGES SUR OPERATIONS HORS		
R6F	BILAN	26 785 476	3 999 999
R6K	Charges sur engagements de financements reçus des institutions financières		
R6L	Charges sur engagements de financements reçus des membres, clients ou bénéficiaires		
R6M	Charges sur engagements de garantie reçus des institutions financières	26 785 476	3 999 999
R6P	Charges sur engagements de garantie reçus des membres bénéficiaires ou clients	0	0
R6S	Charges sur engagements sur titres		
R6T	Charges sur autres engagements reçus		
	CHARGES SUR PRESTATIONS DE		
R6V	SERVICES FINANCIERS	0	0
R6W	Charges sur les moyens de paiement	0	0
R6X	Autres charges sur prestation de services financiers	0	0
	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
R7A	FINANCIERE	0	0
R7B	Moins -values sur cession d'éléments d'actif	0	
R7C	Transferts de produits d'exploitation financière	0	
R7D	Diverses charges d'exploitation financière	0	0
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NET	26 785 476	11 552 321
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	1 225 592	100 906 708
	MARGE D'INTERETS BENEFICIAIRE	2 090 957 564	1 163 195 049
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	25 559 884	11 552 321

	PRODUIT FINANCIER NET	2 116 517 448	1 073 840 662
	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS		
R8G	Achats de marchandises	0	17 500 000
R8J	stocks vendus		
R8L	Variations de stocks marchandise	4 904 064	-15 520 031
	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	2 195 721 818	1 307 914 873
S02	FRAIS DE PERSONNEL	745 941 320	519 016 002
S03	Salaires et traitements	614 898 675	422 382 893
S04	Charges sociales	111 492 765	80 583 109
S05	Rémunérations versées aux stagiaires	19 549 880	16 050 000
S1A	IMPOTS ET TAXES	77 972 580	56 330 546
S1B	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	25 856 141	35 405 531
S1C	Autres impôts, taxes et prélèvements assimilés versés à l'administration des impôts	52 116 439	20 925 015
S1D	Impôts directs	15 129 498	5 487 747
S1G	Impôts indirects	35 647 162	14 004 000
S1H	Droits d'enregistrement et de timbre	1 339 779	1 433 268
S1J	Impôts et taxes divers	0	0
S1K	Autres impôts, taxes et prélèvements assimilés versés aux autres organismes		
S2A	AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	780 726 182	525 011 972
S2B	Services extérieurs	147 113 931	100 768 004
S2C	Redevances de crédit-bail	0	0
S2D	Loyers	78 968 128	50 078 894
S2F	Charges locatives et de co-propriété	960 000	0
S2H	Entretien et réparations	20 255 208	9 142 172
S2J	Primes d'assurance	41 557 996	40 184 806
S2K	Etudes et recherches	0	0
S2M	Frais de formation du personnel	3 805 880	28 000
S2L	Divers	1 566 719	1 334 132
S3A	Autres services extérieurs	586 145 868	387 899 428
S3B	Personnel extérieur à l'institution	26 231 261	20 108 450
S3C	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	364 608 375	228 970 882
S3E	Publicité, publications et relations publiques	32 140 496	15 402 111
S3G	Transport de biens	1 945 922	736 037
S3J	Transports collectifs du personnel		
S3L	Déplacements, missions et réceptions	41 068 513	31 922 397
S3M	Achat non stockés de matières et fournitures	67 015 374	51 253 913
S3N	Frais postaux et frais de télécommunication	50 361 999	39 194 623
S3P	Divers	2 773 928	311 015

S4A	Charges diverses d'exploitation	47 466 383	36 344 540
S4B	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	9 129 159	2 320 475
S4D	Indemnités de fonction versées	32 926 826	29 268 288
S4I	Frais de tenue d'assemblée	1 825 118	2 893 777
S4K	Moins-values de cession sur immobilisations		
S4L	sur immobilisations corporelles et incorporelles		
S4M	sur immobilisations financières		
S4P	Transferts de produits d'exploitation non financière		
S4Q	Produits rétrocédés		
S4R	Autres transferts de produits		
S4S	Autres charges diverses d'exploitation non financière	3 585 280	1 862 000
T50	DOTATIONS AU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX		
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	198 294 401	165 964 411
T53	Dotation aux amortissements de charge à répartir	0	0
T54	Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	198 294 401	165 964 411
T55	Dotations aux amortissements des immobilisations hors exploitation		
T56	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations en cours		
T57	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation		
T58	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations hors exploitation		
T6B	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	392 787 335	41 591 942
T6C	Dotations aux provisions sur créances en souffrance	313 962 135	41 591 942
T6D	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	104 967 427	21 323 535
T6E	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	139 339 864	13 908 915
T6F	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	69 654 844	6 359 492
T6G	Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres éléments d'actif	0	0
T6H	Dotations aux provisions pour risques et charges	922 000	0
T6J	Dotations aux provisions réglementées	0	0
T6K	Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	77 903 200	0
T6L	Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	0	0
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	363
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	10 504 656	1 926 557
T82	IMPOTS SUR LES EXCEDENTS	29 402 149	18 209 590
L80	EXCEDENT	159 369 250	32 880 612
T84	TOTAL CHARGES	3 130 641 263	1 829 164 811

Code poste	PRODUITS	2019	2018
V08	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	45 302 362	21 938 799
V1A	Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	7 705 870	1 362 829
V1B	Organe financier		
V1C	Caisse centrale		
V1D	Trésor public		
V1E	CCP		
V1F	Banques et correspondants	7 705 870	1 362 829
V1H	Etablissements financiers		
V1I	SFD		
V1K	Autres institutions financières		
V1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts débiteurs	37 596 492	20 575 970
V1Q	Intérêts sur dépôts à terme constitués	37 596 492	20 575 970
V1R	Intérêts sur dépôts de garantie constitués		
V1S	Intérêts sur autres dépôts constitués		
V2A	Intérêts sur comptes de prêts	0	
V2C	Intérêts sur prêts à moins d'un an		
V2G	Intérêts sur prêts à terme		
V2Q	Autres intérêts		
V2S	Divers intérêts		
V2T	Commissions		
V3A	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	2 621 814 790	1 506 602 389
V3B	Intérêts sur crédit aux membres, bénéficiaires ou clients	1 506 352 997	908 372 704
V3G	Autres crédits à court terme	1 259 905 645	824 347 528
V3M	Intérêts sur crédits à moyen terme	93 766 942	17 620 111
V3N	Intérêts sur crédits à long terme	152 680 410	66 405 065
V3R	Autres intérêts	0	30 402
V3T	Divers intérêts	0	30 402
V3X	Commissions	1 115 461 793	598 199 283
	MARGE D'INTERET DEFICITAIRE		0
	TOTAL PRODUITS D'INTERETS	2 667 117 152	1 528 541 188
V4B	PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TITRES ET SUR OPERATIONS DIVERSES	1 225 592	7 195 269
V4C	Produits et profits sur titres de placement	0	0
V4D	Intérêts sur crédits accordés au personnel non membre		
V4E	Produits sur opérations diverses	1 225 592	7 195 269
V4F	Commissions		
V5B	PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
V5C	Produits sur prêts et titres subordonnés		
V5D	Dividendes et produits assimilés sur titres de participation		
V5F	Produits et profits sur titres d'investissement		

V5G	PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT		
V5H	BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES		
V5J	Produits sur opérations de crédit-bail		
V5K	Loyers		
V5L	Reprises de provisions		
V5M	Plus-values de cession		
V5N	Autres produits		
V5P	Produits sur opérations de location avec option d'achat		
V5Q	Loyers		
V5R	Reprises de provisions		
V5S	Plus-values de cession		
V5T	Autres produits		
V5V	Produits sur opérations de location avec option vente	2 400 000	1 600 000
V5W	Loyers	2 400 000	1 600 000
V5X	Reprises de provisions		
V5Y	Plus-values de cession		
V6B	Autres produits		
V6C	Gains sur opérations de change		
V6F	Commissions		
V6F	PRODUITS SUR OPERATIONS HORS BILAN	6 788 655	2 757 052
V6K	Produits sur engagements de financement donnés aux institutions financières	0	0
V6L	Produits sur engagements de financement donnés aux membres, clients ou bénéficiaires	0	0
V6N	Produits sur engagements de garantie donnés aux institutions financières	0	0
V6P	Produits sur engagement de garantie donnés aux membres, bénéficiaires ou clients	6 788 655	2 757 052
V6R	produits sur engagements sur titres		
V6S	Produits sur autres engagements donnés		
V6U	Produits sur opérations effectuées pour le compte de tiers		
V6U	PRODUITS SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	0	0
V6V	Produits sur les moyens de paiement	0	0
V6W	Autres produits sur prestations de services financiers	0	0
V7A	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION FINANCIERE	0	0
V7B	Plus-values sur cession d'éléments d'actif		
V7C	Transferts de charges d'exploitation financière		
V7D	Divers produits d'exploitation financière	0	0
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	1 225 592	100 906 708
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	26 785 476	11 552 321
	MARGE D'INTERET DEFICITAIRE		0
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES		100 906 708
	CHARGE FINANCIERE NETTE		0
V8B	VENTES		
	MARGE COMMERCIALE		

V8C	Ventes de marchandises	10 450 159	3 029 206
	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	432 181 633	284 778 684
W4A	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	251 918 188	277 836 309
W4B	Redevances pour concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires		
W4D	Indemnités de fonction et rémunération d'administrateurs, gérants reçues		
W4G	Plus-values de cession		
W4H	sur immobilisations incorporelles et corporelles		
W4J	sur immobilisations financières		
W4K	Revenues des immeubles hors exploitation		
W4L	Transferts de charges d'exploitation non financière	0	0
W4M	Charges refacturées	0	0
W4N	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
W4P	Autres transferts de charges	0	0
W4Q	Autres produits divers d'exploitation	251 918 188	277 836 309
W50	PRODUCTION IMMOBILISEE		
W51	Immobilisations corporelles		
W52	Immobilisations incorporelles		
W53	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 122 240	0

X50	REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX		
X51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
X54	Reprises d'amortissements des immobilisations		
X56	Reprises de provisions sur immobilisations		
	REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES		
X6B	AMORTIES	180 263 445	6 942 375
X6C	Reprises de provisions sur créances en souffrance	177 763 445	6 942 375
X6D	Reprises de provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	60 320 228	6 942 375
X6E	Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	12 959 539	
X6F	Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	77 903 200	
X6G	Reprises de provisions pour dépréciation des autres éléments d'actif		
X6H	Reprises de provisions pour risques et charges	26 580 478	
X6I	Reprises de provisions réglementées		
X6J	Récupération sur créances amorties	2 500 000	0
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 933 331	1 000 000
X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURES	5 422 501	263 412
L80	DEFICIT	0	
X84	TOTAL PRODUITS	3 130 641 263	1 829 164 811

HORS BILAN		DIMF 2900	
Date d'arrêté : 31/12/2019		COFINA MALI	
		(EN FCFA)	
P: A			
Code poste	LIBELLES	2019	2018
	ENGAGEMENT DE FINANCEMENT		
	ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DES INSTITUTIONS FINANCIERES		
N1A			
N1H	ENGAGEMENTS RECUS DES INSTITUTIONS FINANCIERES		
	ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU		
N1J	CLIENTS		
	ENGAGEMENTS RECUS DES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU		
N1K	CLIENTS		
	ENGAGEMENT DE GARANTIE		
N2A	D'ordre des institutions financières	150 000 000	
N2H	Reçus des institutions financières	334 668 840	223 027 980
N2J	D'ordre des membres, bénéficiaires ou clients	215 921 316	618 825 000
N2M	Reçus des membres, bénéficiaires ou clients		

Suivant récépissé n°0504/G-DB en date du 10 juillet 2020, il a été créé une association dénommée : «Fanga Musow Mali», en abrégé (FA-M-M).

But : Promouvoir le droit des femmes et défendre leur intérêt dans la société civile ; promouvoir l'amélioration du statut économique, social, politique et culturel des femmes, etc.

Siège Social : Magnambougou, Rue : 322, Porte : 168.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Diarra dite Kadiatou KONTE

Secrétaire générale : Madeleine PONZIO

Trésorière générale : Seynabou DIENG

Suivant récépissé n°0540/G-DB en date du 23 juillet 2020, il a été créé une association dénommée : «Mouvement le Mali Eternel», en abrégé (2ME).

But : Rassembler le peuple malien tout autour de la construction citoyenne ; de le responsabiliser, de le motiver à faire face au développement du Mali et à l'émergence de tous ses enfants, etc.

Siège Social : Baco-Djicoroni Sud, Rue : 726, Porte : 148.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mahmoud HAMED

Vice-président : Siaka BAGAYOGO

Trésorière générale : Aïché DIARRA

Secrétaire général : Kanty I. KAMISSOKO

Secrétaire aux affaires juridiques et contentieuses : Samba COULIBALY